

Image not found or type unknown



Procédure de régularisation

Par **Debdou**, le **02/10/2013** à **13:15**

Le parrain voulez vous me répondre svp ??? Bonjour tous le monde moi j'ai une question a vous pose svp...j'ai déposé un dossier de régularisation par le travail a la prefecture d' Ajaccio le 11/03/2013 ...le 27 /08 mon patron a reçu un coup de fil de la directe pour envoi des papiers par email..ma question est ce que ça veut dire que la prefecture a accepté mon dossier ou bien la prefecture donnera son avis après la directe ???et merci beaucoup